

tant octroyé par le ministère à l'extérieur. Nous savons tous que des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur les municipalités, afin qu'elles améliorent leurs services et par ailleurs, les fonds municipaux continuent à baisser.

L'étude examine certaines questions. Tout d'abord, les effets des subventions fédérales et provinciales sur les dépenses locales. Par exemple, les subventions provinciales à la voirie favorisent-elles la construction plus rapide des routes ou leur taux d'expansion demeure-t-il stable? Quels sont les effets comparatifs des subventions conditionnelles par rapport aux subventions inconditionnelles? Deuxièmement, l'étau fiscal: l'écart entre les revenus et les dépenses est-il provoqué par une décision consciente d'inclure les services ou par l'accroissement inévitable des services existants.

Puis, il y a certaines autres questions, notamment celle de l'exploitation: les banlieues abusent-elles des villes en utilisant gratuitement leurs services? Il y a encore les nouveaux modèles de simulation; les effets des réseaux de transport sur les valeurs foncières et les revenus provenant de l'impôt foncier seront analysés et évalués au moyen de modèles mathématiques. On étudiera aussi l'effet du zonage sur le marché foncier. Pour la gouverne des députés, je signale que le ministère étudie également le coût des services publics dans les villes de différentes grandeurs, comme il étudie en profondeur la demande de transport urbain pour explorer les modes de transport dont on dispose pour les diverses utilisations des terrains dans les villes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé, même en tenant compte du rappel au Règlement soulevé par la présidence.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un point auquel vous avez vous-même fait allusion tantôt. J'ai délibérément attendu que le secrétaire parlementaire ait fini son discours avant d'intervenir. Il me semble que la plus grande partie de son discours, et assurément, la plus grande partie des discours prononcés sur ce sujet il y a deux semaines, ne portaient pas nettement sur le fond de la motion dont la Chambre est saisie. J'exhorte donc Votre Honneur à appliquer plus strictement la règle de la pertinence au cours de ces débats; autrement, les ministériels pourront facilement éviter la question centrale que posent ces motions et passer la plus grande partie de cette heure à lire des textes publicitaires rédigés dans leurs ministères.

M. l'Orateur adjoint: Le député anticipe peut-être ce que d'autres participants au débat pourraient dire, mais cela préoccupe un peu la présidence. Le député a présenté une motion visant un certain objectif. Je crois que le débat devrait porter sur la question de savoir si sa motion devrait être acceptée ou rejetée, et qu'on devrait exposer les motifs pour agir dans un sens ou dans l'autre.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la même question. J'ai déclaré au début de mes remarques que je comprenais très bien que le député veuille avoir de plus amples renseignements. Dans sa motion, il tente d'obtenir des renseignements non seulement sur ce ministère, mais aussi sur d'autres, et en discutant cette motion, je ne crois pas qu'on abuse de votre patience, monsieur l'Orateur, si on donne certains détails à propos des renseignements demandés par le motionnaire. Il me semble que l'un des objectifs de la motion est

Affaires urbaines—Prévisions

d'obtenir de plus amples renseignements, et c'est ce que j'ai tenté de faire.

Il est facile de qualifier de causerie publicitaire ce que je viens de dire. N'empêche qu'on n'a pas donné beaucoup de renseignements aux députés à propos de ce ministère parce que son budget n'a pas été renvoyé au comité le printemps dernier parce que le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales lui-même a décidé de débattre une autre question.

● (1740)

En conséquence, c'était la première fois que ce renseignement pouvait être communiqué aux députés. J'ose espérer que le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) appréciera les efforts que nous déployons pour renseigner la Chambre davantage. Je comprends son désir d'en savoir plus. Je suis moi aussi de ceux qui veulent que la Chambre soit mieux renseignée. J'ai pris la parole aujourd'hui dans un effort pour instruire la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Avant que le secrétaire parlementaire, le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) et la présidence elle-même n'aillent plus loin, je pourrais reconnaître qu'un comité a été saisi de la question. Je le consigne maintenant au compte rendu. Je cite le passage suivant, tiré des *Procès-verbaux* du 29 mars dernier:

... que le document intitulé «Avis de motion portant production de documents», déposé le 15 mars 1973, soit déferé au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

J'espère que les membres du comité se rendent compte des difficultés que le député, le secrétaire parlementaire et la présidence éprouvent quant à la bonne procédure à adopter dans ce débat. Peut-être pourrions-nous tous trois prendre un moment de répit, pour voir ce qu'apportera le prochain orateur.

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je regrette quelque peu que vous ayez eu à faire cette remontrance dans exactement ces termes. Je risque peut-être ainsi de me faire remarquer comme le seul qui s'en soit tenu au sujet, ce à quoi je tends toujours et que je ferai toujours, j'espère. Malheureusement je ne puis pas donner d'autres indications sur les budgets A, B et X.

J'aimerais qu'en temps opportun nous obtenions de meilleurs renseignements comme le demandait le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier). Toutefois, ayant colligé beaucoup de documentation et de recherches, j'aimerais faire connaître mes impressions au motionnaire, surtout au sujet de la prévision des programmes des ministères et j'aimerais également faire un bref exposé des réalisations du ministère des Affaires urbaines. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que vous trouverez pertinentes mes observations et je compte sur vous pour m'en avertir s'il en est autrement.

A vrai dire, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer au débat pour une raison très importante, soit de rappeler aux députés que le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec les problèmes urbains auxquels le département d'État des affaires urbaines cherche une solution. De fait, les problèmes de l'explosion urbaine sont universels: quelle forme qu'ils assument, on les retrouve dans tous les pays du monde.

J'aimerais ici rappeler à la Chambre qu'en 1976 les Canadiens seront les hôtes d'une des plus importantes conférences des Nations Unies jamais tenues. Je songe à la conférence exposition des Nations Unies sur les établissements humains qui aura lieu à Vancouver du 31 mai au 11 juin de cette année-là. Le Canada a un rôle clé à jouer